

BPJEPS AAN : ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION



Devenez **maitre-nageur sauveteur** pour encadrer l'apprentissage de la natation !

CS AMAP proposé

Certification de Spécialité Maintien et Autonomie de la Personne

Une formation qui vous permettra de **devenir un éducateur spécialisé** compétent avec des contenus sur des thèmes en lien avec la prévention santé.

PRÉREQUIS

- Titulaire JDC et PSE1
- Obtenir ses TEP
- Obtenir son BNSSA
- Satisfaire aux tests de sélection IPSA

CONTENU

- 4 unités à valider de Septembre à Juin :
- dossier encadrement d'un **évènement**
 - **soutenance** du dossier
 - préparation, conception et encadrement de la natation
 - connaissances législation et réglementation

OBJECTIFS

- Enseigner la natation auprès de publics variés
- Assurer la sécurité et la surveillance de la baignade
- Encadrer des activités aquatiques

AGENDA

TEP, tests et positionnement : fin Juin

Formation : de Septembre à Juin

MODALITÉS FINANCIÈRES

Tarif du BP AAN : 6 300 €

Possibilité de contrat d'apprentissage

Le coût total de la formation est à individualiser selon les aides au financement.

CONTACT

Adresse : 47 Bd du Roi René
49100 ANGERS

Téléphone : +0(33)6 46 20 63 52
E-mail : contact@formations-ips.fr